

**Résumé du Compte-rendu
de la Réunion Régionale Américaine
13 - 20 Juin, 2017**



Monastère of the Holy Spirit



PARTICIPANTS à la Réunion Régionale

Votes sur le Père Immédiat

1. Nous recommandons de séparer le soutien financier du rôle de paternité, comme l'indique le document de travail sur « La situation actuelle du Père Immédiat » (V, 3). Cela n'exclurait pas que les Pères immédiats apportent un soutien direct à leurs maisons filles s'ils le souhaitent.

OUI 17 NON 0 ABST. 0

2. Lorsqu'une paternité particulière ne peut être exercée de manière adéquate, la maison mère et/ou la maison fille cherchent un changement de filiation.

OUI 17 NON 0 ABST. 0

3. Nous recommandons que le Chapitre Général établisse une Commission *ad hoc* qui propose une redistribution de la paternité des Maisons mères qui ne peuvent assurer l'aide et les services de paternité (cf. « La situation actuelle du Père Immédiat », page 8). Cette redistribution pourrait être temporaire et pour un court terme (6 ans).

OUI 17 NON 0 ABST. 0

4. Nous encourageons la pratique plus fréquente du pouvoir de délégation d'une abbesse pour la visite dans les maisons de moniales, selon la recommandation du document de travail sur « La situation actuelle du Père Immédiat » (VI,4).

OUI 15 NON 1 ABST. 1

5. Pour alléger la charge de quelques Pères Immédiats, nous recommandons que des abbesses soient déléguées comme Visiteurs des maisons de moines en certaines circonstances.

OUI 13 NON 0 ABST. 4

6. La crise actuelle de la disponibilité des Pères immédiats est liée à un moment particulier de notre histoire. Le Chapitre Général de 2017 devrait chercher des solutions à court terme pour éviter de grandes discussions à propos de la filiation.

OUI 16 NON 0 ABST. 1

Votes sur la C. 67

7. **Révision de la C. 67.** Nous proposons que la C. 67 soit réduite ainsi :

- Pour les moines : Seul le Chapitre Général peut, au deux-tiers des voix, décréter la suppression d'un monastère autonome. Le processus de suppression d'un monastère est décrit dans un Statut spécial, « Statut sur la suppression d'un monastère », approuvé par le Chapitre Général.
- Pour les moniales : Seul le Chapitre Général peut, au deux-tiers des voix, demander au Saint Siège de supprimer un monastère autonome. Le processus de suppression d'un monastère est décrit dans un Statut spécial, « Statut sur la suppression d'un monastère », approuvé par le Chapitre Général.

OUI 17 NON 0 ABST. 0

8. **Mise en œuvre du processus.** Nous approuvons la proposition de la Commission de Droit concernant la mise en œuvre de la suppression, à savoir : certaines communautés parviennent par elles-mêmes à la conscience de leur véritable fragilité. D'autres ont besoin de l'aide de leur Père immédiat, de la Région, ou du Chapitre Général.

OUI 16 NON 0 ABST. 1

9. **Vote requis.** Nous proposons que la nécessité d'un vote délibératif du Chapitre conventuel ne soit pas incluse dans le Statut.

OUI 14 NON 1 ABST. 2

10. **Consultations.** Nous croyons que les éléments suggérés dans le document de travail de la Commission de droit sur le Statut de la suppression, prennent en compte toutes les parties concernées par les consultations nécessaires.

OUI 17 NON 0 ABST. 0

11. **Procédure au Chapitre Général de 2017.** Nous proposons que la Commission de Coordination demande aux Commissions, au début du Chapitre Général, si elles sont favorables à la révision de la C. 67 et à l'élaboration d'un Statut spécifique sur la suppression d'un monastère.

OUI 17 NON 0 ABST. 0

12. Si les Commissions sont favorables, alors une Commission *ad hoc* sera établie pour rédiger la Const. à réviser et créer un nouveau Statut. Cette Const. révisée et le nouveau Statut seraient étudiés pendant le Chapitre.

OUI 17 NON 0 ABST. 0

Vote concernant les *Cistercian Publications*

13. Pour maintenir l'équilibre bancaire des *Cistercian Publications* à environ \$150 000, nous, propriétaires des *Cistercian Publications*, recommandons à la Région de demander aux monastères, en fonction des besoins, une participation annuelle établie d'après les pourcentages de la Région.

OUI 16 NON 0 ABST. 1

U.S. REGION REGIONAL REPORT 2017

-

Cinquante ans après le Concile Vatican II, un des fruits spirituels les plus visibles qui a mûri dans les Communautés de la Région Américaine est la communion fraternelle et les pratiques qui en découlent. Dans toute la Région, ont été faits de gros efforts pour apprendre les aptitudes à la communication, pour avoir des rencontres communautaires régulières sur différents sujets, voire des partages personnels et pour se soutenir les uns les autres dans une attention plus profonde, en exprimant sa reconnaissance, par la patience, le pardon, l'amitié et la compassion. Comme l'exprime une communauté « notre participation régulière aux discussions communautaires mensuelles a approfondi notre gratitude les uns pour les autres et pour la Miséricorde qui nous unit tous ». Est-ce quelque chose a été perdu depuis Vatican II ? Il semble qu'il serait plus juste de parler d'une intégration des valeurs monastiques de prière, de silence, de solitude dans une mise en valeur de la vie fraternelle. Avec patience et compassion certaines de nos communautés ont fait face des situations internes toxiques et presque paralysantes et sont sorties de cette épreuve guéries, humbles et pleines d'espérance. Un supérieur de notre Région le soulignait ainsi « Les maisons qui ont travaillé sur une bonne communication s'en trouvent bien ».

Ce qui est prophétique et qui évangélise est notre engagement dans la vie cénobitique. C'est dans la pratique monastique cistercienne de base que nous manifestons notre amour pour le Christ et pour l'Évangile. Une communauté l'illustre ainsi « notre prière et notre vie communautaire de Cisterciens sous une forme cachée *améliore* le bien-être et le salut du monde ». On a suggéré que nos efforts pour promouvoir des vocations, même la manière dont nous vivons notre gagne-pain peuvent être vus comme occasions de propager la Bonne Nouvelle de Jésus Christ et la vie cistercienne. Notre identité de Cisterciens est claire pour nous dans la Région. Nous attachons de la valeur à l'authenticité – c'est-à-dire ce que nous faisons correspond à ce que nous disons être – et nous reconnaissons les caractéristiques éminemment cisterciennes de communauté, silence et solitude. La plupart de nos monastères offrent à des laïcs la possibilité de participer à notre vie de manière plus grande, par exemple, un programme d'accueil d'hôtes à l'intérieur et un réseau de volontaires. Il y a des groupes de laïcs cisterciens en lien avec plusieurs de nos maisons. De telles initiatives tout comme nos hôtelleries traditionnelles sont « une part très importante de notre engagement au monde ». Presque tous nous avons répondu à l'appel du Pape François à la « sauvegarde de la maison commune », (à travers le recyclage, l'énergie renouvelable, les sites de cimetières écologiques, l'achat de produits locaux). Il y a parmi les supérieurs et les communautés de la Région un grand sens de solidarité. Malgré les grandes distances géographiques, les supérieurs ont des rencontres de partage pastoral, les formateurs ont aussi leurs rencontres régulières et les jeunes profès ont des sessions chaque année. Les commissions pour l'avenir ont été efficaces. En juin 2017, avec l'aide d'une équipe de professionnels nous avons lancé ensemble un projet de présentation de la vie cistercienne en vue de promouvoir des vocations dans la Région.

Les quatre piliers de la vie cistercienne nous sont précieux. L'Office Divin et l'Eucharistie forment le pivot de nos journées et de nos personnelles vies spirituelles. Nous parlons facilement de prière et de contemplation. Deux de nos monastères qui ont témoigné de la grâce cistercienne pendant plus de 70

ans sont maintenant en train de fermer. Nous répondons avec réalisme et espérance à la diminution en nombre et nous accompagnons nos anciens avec généreuse compassion. Répondant à la diminution en nombre et au vieillissement, beaucoup de nos monastères font des aménagements dans les bâtiments et au travail où nous sentons un grand besoin. Nous cherchons comment renouveler la tradition du travail commun.

S'il est vrai, comme le dit une communauté que « c'est seulement de l'authenticité de nos vies qu'émergeront une espérance créative et une perspective commune pour l'avenir », alors les maisons de la Région Américaine ont raison d'espérer et d'avancer avec confiance.

INTRODUCTION

Nous avons ressenti très fort la présence de l'Esprit Saint au milieu de la communauté de Conyers ouvrant ses portes et son cœur aux participants de la Réunion Régionale Américaine du 13 au 20 juin 2017. Comme la réunion a été précédée par un séminaire de stratégie en communication de deux jours, la plupart des communautés était représentée à la fois par le supérieur et un délégué. Etaient présents aussi les délégués au Chapitre Général, plusieurs invités et les secrétaires pour la Réunion. Ce fut donc un total de 37 personnes qui fut accueilli chaleureusement par Dom Augustine et ses moines.

Nous avons eu la joie de la présence de P Timothy Kelly de la Maison Généralice, de Dom Jean-Marc Chéné de Bellefontaine et de Dom Bède Stockhill du Calvaire. Trois nouveaux supérieurs ont été élus depuis la dernière Réunion Régionale : Mère Kathy de Crozet, Dom Augustine de Conyers et Dom Joseph de Berryville. Pendant la semaine, nous avons eu une Messe spéciale pour les supérieurs de la Région qui sont morts l'année dernière : Mère Agmès de Wrentham, Dom Robert de Berryville, Dom Bernard Johnson de Vina et P Anthony de Conyers.

Le sujet principal à cette réunion a été les rapports de maison des monastères de la région et le rapport de région pour le Chapitre Général rédigé à la suite de nos échanges. Tous nos monastères font face aux mêmes questions et ce fut alors une aide et un soutien de partager nos différentes expériences. Nous avons aussi passé beaucoup de temps sur les sujets offerts à notre considération pour le prochain Chapitre Général. Nos échanges sont résumés dans les Minutes et les votes dans la section Vote.

P Timothy nous a partagé quelques nouvelles de la Maison Généralice pendant la réunion et son travail de Procureur général. P Jean-Marc et P Bède ont parlé de leur région respective et F Cassien de Conyers nous a parlé en tant que secrétaire régional à la formation.

Le compte-rendu complet en anglais comme le résumé en anglais, en français et en espagnol seront mis sur le site de l'Ordre. Une copie du compte-rendu complet sera envoyée à la Maison Généralice et à tous les monastères des Etats Unis.

Malgré un ordre du jour chargé en vue de préparer le Chapitre Général, la réunion s'est déroulée à un rythme paisible et dans une atmosphère fraternelle et reposante – avec un grand sens de l'humour qui est devenu un caractère de ces réunions dans notre Région.

Dans son homélie de la Messe d'ouverture, Dom Augustine fit un commentaire sur les paroles de Jésus que ses disciples ont à être la lumière du monde et le sel de la terre, et souvent au cours de la réunion le témoignage évangélique de notre vocation était au premier plan de nos pensées. C'est un des aspects de cette réunion que nous espérons voir porter du fruit dans nos communautés.

COMMUNAUTÉS EN DÉCLIN

Nous avons apprécié l'actuel et excellent document de travail « Choisis la vie » ainsi que tout le matériel présentant des questions en lien avec ce sujet durant les 24 dernières années ; nous avons essayé de séparer nettement le sujet du soutien à une communauté en déclin du sujet de l'autonomie d'une maison. Chacun de ces sujets mérite d'être traité séparément. P Brendam nous a aidés à rester concentrés et nous a partagé son très grande expérience en la matière.

Depuis 2005, il y a eu un changement dans les discussions : nous sommes passés de communautés qui sont fragiles à celles qui sont en déclin. Pour nous il est clair que les Régions ont besoin de directions pastorales précises et de documents pour accompagner les communautés fragiles, leur père immédiat et toute commission pour l'avenir et soutenir les décisions à prendre.

Nous croyons que ces communautés jugées fragiles par le Père immédiat, un supérieur et la commission pour l'avenir (s'il y en a une) ne devraient pas penser qu'elles en sont à leurs derniers jours et vont fermer. Cela peut plutôt réveiller la communauté à de nouvelles possibilités de croissance et de vie. Pour cette raison, il est de la plus grande importance que les membres de la communauté s'engagent à un dialogue authentique les uns avec les autres, soient ouverts, écoutent et soient réceptifs – non seulement les uns aux autres mais aussi au supérieur, au père immédiat et à la commission pour l'avenir (s'il y en a une).

Notre expérience montre que les éléments suivants aident à redonner force à une communauté en déclin :

- * De première importance est la capacité des membres à dialoguer les uns avec les autres, à arriver à un consensus, et si nécessaire, à faire venir un intervenant extérieur pour développer cette capacité essentielle.
- * Cette capacité au dialogue souligne l'habileté de la communauté à s'adapter à la diminution en nombre de manière créative et à faire les changements nécessaires, par ex pour les bâtiments, le travail et la liturgie.
- * Le soin et la sollicitude de l'Ordre, qui s'expriment à travers le père immédiat et la commission pour l'avenir (s'il y en a une) offre à une communauté fragile l'assurance qu'elle n'est ni oubliée ni abandonnée.
- * L'idéal est que la communauté demande une commission pour l'avenir – mais en certaines situations il peut être nécessaire que le Supérieur ou le père immédiat la recommande.
- * L'encouragement que la commission pour l'avenir offre à une communauté peut d'elle-même inspirer d'autres communautés fragiles à faire le pas.

- * Prendre sérieusement les recommandations du père immédiat est un élément important, surtout pour une communauté fragile.
- * Pour une communauté, avancer vers un avenir positif requiert des qualités de gouvernement.
- * Savoir célébrer de manière festive dans la communauté renforce les liens d'unité et élève l'esprit des membres de la communauté. (cf: *Ratio*, 1:14).

LA SITUATION ACTUELLE DU PERE IMMEDIAT ET SUGGESTIONS POUR L'AVENIR

Nous avons beaucoup apprécié l'excellent document de travail. P Damian nous a aidés à traiter quelques unes des situations cruciales qui existent actuellement et les différentes possibilités et propositions qui peuvent aider. A émergé entre nous un fort consensus que c'est maintenant qu'il faut faire quelque chose si nous voulons que puisse se réaliser en notre temps ce qu'offre la Charte de Charité. Nous avons étudié les excellentes propositions qu'offre ce document, discerné ce qui paraît le plus opportun pour alléger les besoins urgents actuels et avons formulé nos réponses dans les Votes (cf Votes 1-6)

Nous sommes très conscients que l'Ordre a de plus en plus besoin de collaboration et de soutien mutuel. Une aide économique est souvent nécessaire et appréciée – mais au-delà c'est le maintien d'une vie cistercienne saine et la *conversatio* qui sont nécessaires. Cela veut dire parfois « donner de sa pauvreté » et faire confiance en la Providence de Dieu pour répondre à nos besoins. De nouveau nous voyons cela comme l'application de la Charte de Charité à la situation actuelle et le renouvellement de notre engagement au don de notre charisme commun.

CST 67 – PRESENTATION DU DOCUMENT RECENT SUR LA REVISION DE LA CST 67 PAR F ELIAS DIETZ

Nous avons trouvé la présentation du document par F Elias (cf Appendice I) à la fois éclairante et troublante. Il semble qu'il y ait dans l'Ordre, - certains membres du Chapitre en sont conscients – des approches opposées sur des sujets essentiels. Il semble aussi que cela ne soit pas sans conséquence, en particulier parce que cela peut et pourrait affecter la vie de nos frères et sœurs cisterciens des maisons où l'application de la CST 67 est possible. Comment parvenir à une compréhension commune de tout ce que cela implique et comment exprimer au mieux un réel souci et action pastoraux ?

Nous avons étudié le travail de la Commission de Droit de 2016. Cela nous semble être une bonne base pour aborder nos préoccupations. Nous avons formulé par des votes nos recommandations au Chapitre Général. (cf Votes 7-12)

REVISION DES VOTES 47-50 DU CHAPITRE GENERAL DE 2014

P Joseph Boyle a présenté son document avec en arrière plan ces votes et leur conséquence possible sur le ministère de supérieur dans nos communautés (cf Appendice II). Nous avons regardé ces votes en question et ce que nous avons dit à ce sujet lors de nos réunions régionales de 2014 et 2016. Il nous semble que la situation devrait prendre davantage en compte la réalité existentielle actuelle – vieillissement de nos communautés et le fait aussi que la condition et les capacités d'une personne de

75 ans diffèrent souvent maintenant de ce qui se vivait il y a une génération. Nous nous inquiétons aussi que soit réservé un temps démesuré au processus de résignation, étant donné l'agenda chargé du Chapitre Général.

Nous avons considéré tout ce qui est en question et a réaffirmé notre support aux propositions faites en 2014 et 2016 :

- . Nous souhaitons une révision des votes 47-50 du Chapitre Général de 2014 et une reprise de ces votes au Chapitre Général de 2017.
- nous souhaitons que si la personne postulée a plus de 75 ans, elle le soit automatiquement pour un mandat de trois ans.
- Nous recommandons que lorsque l'Abbé Général reçoit une démission de supérieur, il en réfère au Chapitre Général seulement pour les situations exceptionnelles ».

Questions concernant la Région

F Lawrence de Gethsemani sera le nouvel éditeur de CSQ (Cistercian Studies Series) et P Stephen Muller son associé. Nous allons passer un contrat avec ATLA pour les archives.

The 2019 Regional Meeting will be held at Mepkin Abbey, South Carolina, from February 20 – 27.

M. Victoria Murray and Fr Gerard D'Souza were re-elected as Assistant Moderators.

La Réunion Régionale de 2019 se tiendra à l'Abbaye de Mepkin, en Caroline du Sud du 20 au 27 février.

M. Victoria Murray et P Gerard D'Souza ont été réélus modérateurs.

APPENDICE

PRESENTATION DU DOCUMENT RECENT SUR LA REVISION DE LA CST 67

F Elias Dietz, Gethsemani

L'historique difficile de la CST 67

Le document de la Commission de Droit donne un historique bref de cette question. Cela fait maintenant trois Chapitres à la suite que cette question est sur le tapis (Même si en 2014 il n'y avait pas eu assez de temps pour la traiter). Cette question ne disparaîtra pas, tant que ne sera pas trouvée une solution acceptable, nous semble-t-il.

Etant donné les débats parfois houleux sur ce sujet au Chapitre, le risque est grand de ne pas avancer davantage en 2017. Comme le fait remarquer la récente Réunion Régionale REI :

On peut souhaiter que le Chapitre Général élabore des points juridiques et pastoraux qui aideront à prendre conscience des situations difficiles . Mais le risque est , une nouvelle fois, de remettre les décisions à plus tard et de produire de la documentation sans résultat. Or le temps passe et cette situation n'est pas rare, à des degrés divers. (REI, 2017, p. 6)

LA PROPOSITION DE LA COMMISSION DE DROIT DE 2016

La proposition principale de la Commission de Droit est de réduire la CST 67 à l'essentiel et de développer un nouveau statut qui traiterait des différentes étapes du processus de fermeture. C'est une option qui serait acceptée par la Congrégation des Religieux. D'un côté cette proposition offre au Chapitre une opportunité d'avancer sans s'engager dans le long et difficile projet de réviser une constitution. D'un autre côté il peut être difficile pour le Chapitre de se mettre d'accord sur le contenu d'un nouveau statut. Les deux questions épineuses sont :

- Quand est-il temps pour une communauté de fermer ? qui prend l'initiative du processus ?
- Est-ce que la consultation de la communauté inclut un vote ? et si oui, à quelle majorité ?

LE DEBAT DE BASE

La position de la Région Américaine sur ce sujet a été consistante jusqu'à maintenant : nous sommes en faveur d'un changement de la législation pour permettre davantage de possibilités d'intervention et de réduire, ou éliminer la nécessité d'un vote au 2/3 de la part de la communauté. Cette position s'est développée au long de 10 ans d'expérience avec la fermeture de deux monastères (Ava et Holy trinity) et grâce au travail continu de plusieurs commissions pour l'avenir à l'intérieur de la Région.

Les différents éléments de cette position ont suscité de fortes réactions aux derniers Chapitres. En vue de se préparer aux discussions sur ce sujet au Chapitre de 2017, il serait bon de regarder de plus près les arguments soulevés contre la position de la Région. Le cœur du problème est la compréhension de l'autonomie et l'application de cette compréhension à des situations concrètes.

1) L'autonomie vue d'un point de vue canonique :

Le 31 mai 2017, le secrétaire de l'Ordre pour la formation a fait passer un document de Dom Armand Veilleux, intitulé « L'Autonomie des Communautés Cisterciennes » (ni la date ni le lieu ne sont mentionnés au sujet de l'apparition de ce document). Voici les points de base de cet argument :

- La notion commune (trompeuse) de l'autonomie comprise par les Régions et le Chapitre est basée sur l'idée que les personnes âgées ne sont plus autonomes lorsqu'elles ne peuvent plus s'occuper d'elles mêmes. Ce qui a été écrit et dit chez les Cisterciens ces dernières années montre l'ignorance de la notion canonique de l'autonomie
- La notion d'*autonomie* est une notion fondamentale dans l'ecclésiologie de Vatican II. Chaque communauté locale est la présence visible du mystère intégral et indivisible de l'Église. L'Église universelle est constituée par la communion entre toutes les Églises locales. Nos communautés sont des *ecclesiolae*, ayant à sa tête un supérieur à qui l'autorité est conférée directement par Dieu à travers le ministère de l'Église: c'est ce qu'on appelle une autorité "ordinaire".
- Une communauté devient membre de l'Ordre, lorsqu'elle acquiert son autonomie. Une communauté à laquelle on enlèverait par la suite son autonomie, cesserait tout simplement d'exister.
- Au sein de l'Église, le concept d'autonomie ecclésiastique ne peut évidemment pas être interprété comme une indépendance absolue. L'Ordre prévoit l'exercice d'une vigilance pastorale mais personne ne peut intervenir dans la gestion interne de la communauté, aussi longtemps qu'il n'y a pas d'abus à corriger.

- Parmi d’autres exemples monastiques, la chute de Cluny vient de que Cluny a perdu son principe fondamental de vie bénédictine, c’est-à-dire l’autonomie de chaque communauté sous son abbé. Le génie des premiers Cisterciens a été de préserver l’autonomie juridique totale de chaque communauté tout en maintenant une unité d’observance avec les autres communautés par le lien de la charité.
- Cette notion d’autonomie est étroitement liée à celle de collégialité. L’autorité du Chapitre Général est législative et juridique. Au-dessus de la communauté locale, il n’y a donc pas d’autorité personnelle, mais bien une autorité collégiale.
- Cette autonomie ne signifiait cependant ni isolement ni indépendance. L’exercice collégial de l’autorité suprême permet une entraide mutuelle entre les monastères sans devenir un Ordre juridiquement centralisé. C’est cet équilibre qui explique en grande partie l’expansion rapide de l’Ordre et la capacité de faire face aux crises dans son histoire.
- La collégialité est une notion clé dans l’Ordre depuis Vatican II. Par exemple, la visite régulière est un exercice de collégialité, parce que la communauté locale exerce sa responsabilité collégiale à l’égard de la qualité de vie de l’ensemble de l’Ordre.
- Depuis 1985 une tendance s’est faite jour dans l’Eglise et dans l’Ordre de s’éloigner de l’approche collégiale et de retourner à une approche davantage axée sur l’autorité.
- Il y a maintenant une tendance à vouloir régler les problèmes des communautés fragiles par voie d’autorité. Symptomatique de cette régression est de permettre au Père Immédiat d’enclencher le processus de fermeture d’une communauté.
- Le père immédiat n’a aucun pouvoir pour intervenir dans la gestion interne d’une maison fille. Notre situation de « responsabilité sans pouvoir » est un trésor à maintenir en ces temps où dans l’Eglise comme dans la société civile il y a une soif immodérée de pouvoir.
- Dans *Vultum Dei quaerere* le Pape ne cherche pas à réduire l’autonomie des communautés ne jouissant pas d’une « autonomie de vie ».
- L’Ordre semble n’avoir pas su percevoir l’appel à une nouvelle créativité que Dieu nous faisait à travers notre situation actuelle.
- On pourrait appliquer ici la notion du Pape de *la primauté du temps sur l’espace* ; pour lui, le temps s’identifie à croissance, évolution, attente, alors que l’espace s’identifie au pouvoir.
- Traduction des paragraphes de conclusion
- « Appliquée à la situation de la grande précarité de nombreuses communautés de notre Ordre, nous pouvons dire que nous avons le choix entre ces deux options. Ou bien, par divers moyens, tels que fermetures, regroupements, fusions, nous nous efforçons de créer de nouveau des situations où tout est sous notre contrôle, aussi bien dans le domaine économique que dans celui de la formation ou des soins de santé. Ou bien nous nous laissons interpellé par les situations de fragilité permises par Dieu pour inventer de nouvelles façons de vivre une authentique vie cistercienne dans des circonstances tout autres que par le passé.
- Je crois que, face à l’interpellation de (Pape) François, notre Ordre est à la croisée des chemins. Privilégions-nous le temps, faisant confiance à de nouveaux dynamismes de croissance au futur inconnu ou incertain, où nous installerons-nous dans nos « espaces de pouvoir » ? La tentation du pouvoir est l’une des plus fortes... même dans la vie monastique ».

2) L'autonomie du point de vue des communautés et des personnes :

Le compte-rendu de la Réunion Régionale CNE de 2017 (p.11-17) donne le texte de la conférence de M Dominique de Soleilmont intitulée « Réflexions sur la Constitution 67 ». Son argument principal est que le problème est de savoir ce qui nous motive en voulant changer cette constitution. Voici une synthèse des 7 points de sa présentation :

i. Que l'on veuille d'une certaine manière s'approprier le droit de fermer l'un ou l'autre monastère sous prétexte que cela vaut mieux pour les personnes concernées, cela est profondément gênant. On a parfois l'impression que les petites communautés vieillissent dérangeant et on voudrait les expédier ad patres . Il s'agit un peu du même phénomène qui se passe dans des familles : on place les personnes âgées dans des maisons de retraite car elles semblent nous déranger . Penser ainsi c'est rentrer dans la mentalité de la société actuelle qui ne fait valoir que la jeunesse et l'aspect externe de l'être humain. Ne devrions-nous pas offrir une approche plus évangélique, à l'opposé de notre culture?

ii. Il faudrait faire une différence plus nette entre le problème de la suppression d'un monastère et l'aspect fragilité croissante de nos communautés . Il y a parfois des communautés avec un bon nombre de vocations mais qui ont des situations et des problèmes graves comme on l'a entendu au dernier chapitre général. On est en droit de se poser la question du témoignage chrétien qu'elles rendent à leur entourage . Je dis cela car , pour des monastères petits et vieillissants , on invoque parfois le fait qu'il faille les supprimer parce qu'ils ne portent plus témoignage.

iii. Qui initie le processus de fermeture ? c'est le Chapitre Général qui initie les démarches; les autres approches et solutions doivent venir de la communauté avec l'aide du supérieur, du père immédiat, de la commission d'aide éventuelle, etc..

iv. Certains voudraient réduire ou supprimer le vote aux deux tiers. Derrière cette question il y a bien sûr le point fondamental de l'autonomie des communautés . On doit faire référence à ce que dit le code civil concernant l'autonomie de l'individu mais aussi l'autonomie d'une personne âgée. Qui pourrait décréter que des frères ou sœurs parce qu'ils sont moins autonomes sont incapables de réfléchir correctement et n'aurait plus trop la raison de voter avec intelligence et discernement. Certains aimeraient bien décider à la place d'autrui et cela est inadmissible. Penser et agir ainsi c'est leur voler conscience et liberté de choix . Il devra être prouvé médicalement qu'ils ne sont pas capables de prendre des décisions. Il me semble qu'il y a une certaine petite incohérence dans l'Ordre : d'un côté nous disons que passé un certain âge on n'a moins de discernement pour prendre des décisions importantes et d'un autre côté nous essayons de rendre possible pour les supérieurs de rester en charge après 75 ans.

v. Cela va faire trois chapitres que l'on met au programme cette constitution 67 . Pourquoi prendre autant de temps et d'énergie alors que comme disait la commission de droit en 2011 « Si toutes les personnes concernées – Chapitre Général, Père Immédiat, Visiteur et, évidemment la communauté locale avec son supérieur – sont conscientes de leurs responsabilités , on ne voit pas trop ce qu'il y aurait à ajouter à la Constitution 67 telle qu'elle se trouve dans nos Constitutions. Cet avis était

partagé au chapitre général de 2011 par 9 commissions sur 15. Et à l'heure actuelle en lisant le compte rendu de la commission centrale de 2016, je constate que 6 régions sur 12 désirent la revoir. Davantage de législation ne résout rien. Cela doit être traité cas par cas. On veut éliminer le problème c'est-à-dire éliminer le plus vite possible le monastère existant.

Citation de la conclusion de ce paragraphe:

Là est l'important : écouter, accompagner avec délicatesse, patience, respect. Il conviendrait aussi que les personnes qui accompagnent soient compétentes pour cela . Tout le monde n'a pas la finesse, le doigté, le discernement et le bon sens pour faire face à ces situations . Mettons-nous la pression sur les personnes ou chemine-t-on avec elles ? Je répète : qu'un monastère doive fermer un jour ou l'autre c'est normal , la mort fait partie de la vie , qu'une communauté fasse le choix de fermeture c'est d'accord mais avoir cette forme de pouvoir qui oppresse l'autre me semble tout à fait nocive et malsaine.

vi. La société d'aujourd'hui se construit sur des critères de rentabilité , d'efficacité. Ne suivons nous pas ce courant quand nous voulons supprimer des monasteries de cette manière abrupte? Allons-nous agir comme des administrateurs de société qui doivent supprimer des entreprises qui ne tournent pas assez bien plutôt que prendre en compte les valeurs humaines et évangéliques?. La Bible parle de faire attention au pauvre, à la veuve, à l'orphelin,etc. et que fait-on vraiment des frères et sœurs âgés qu'on oblige à se déraciner de leur monastère.

vii. Pourrions nous réfléchir sur des manières d'être une communauté monastique cistercienne au 21^{ème} siècle. On ne pense encore qu'avec le schéma de grandes communautés monastiques? Est-ce que la vie monastique ne peut exister que dans des structures énormes ? Prenons l'exemple de Midelt, de la Syrie etc.. Ne peut-on pas penser aussi que des communautés puissent exister sans avoir forcément des vocations nombreuses? N'est-ce pas le moment de réfléchir comment faire vivre une communauté monastique avec un petit nombre ? L'Ordre s'enlise dans des discussions qui ne parlent pas de ce qui est essentiel pour vivre la vie monastique au 21^{ème} siècle. On dirait que concrètement on ne veut pas affronter le vrai défi vital dans le sens : qui donne la Vie.

COMMENTAIRES DE CES TEXTES ET QUESTIONS

C'est une bonne chose d'avoir ces réflexions bien articulées parce qu'elles nous permettent de comprendre ce qui est plus complexe derrière des réactions exprimées au Chapitre. Elles soulèvent des soucis légitimes et des précautions nécessaires sur le respect des communautés et des personnes.

En même temps ces textes créent une dichotomie : il y a une seule manière juste d'interpréter l'autonomie et son application : ceux qui ne partagent pas cet avis ont soif de pouvoir et méprisent les droits humains fondamentaux des autres. Ces textes usent d'une stratégie manipulatrice : soit vous êtes d'accord soit vous êtes motivé par des valeurs contraires à l'Évangile et à l'authentique tradition Cistercienne

Le premier document a l'air de dire que la moyenne des membres du chapitre ne comprend pas l'autonomie canonique et juridique. Le second document dit que ce n'est pas tout le monde qui a les

compétences et le tact voulu pour faire face aux difficiles situations en question. Est ce que la collégialité doit être limitée à ces personnes hautement qualifiées ?

Il me semble que le problème n'est pas tant que le Chapitre ne comprenne pas assez la théorie de l'autonomie mais plutôt comment ces principes sont appliqués dans les situations concrètes (et de plus en plus nombreuses) auxquelles l'Ordre a à faire face maintenant.

Est ce que les grossiers abus de pouvoir décriés ici se sont réellement passés dans les situations de fermeture des maisons ? Quels sont ces suppressions faites de manière abrupte ? Est ce que l'on pourrait donner des exemples ? Les projets de fermeture, regroupements et fusions de monastères sont-ils tous des manifestations d'une soif de pouvoir ? Les fermetures qui ont été faites ou qui sont en train de se faire ont tout demandé un processus, long, lent, étalé sur plusieurs années.

Les deux documents se concentrent sur la *motivation* de ceux qui préfèrent intervenir quand c'est le moment de fermer un monastère. Peut-on vraiment être sûr d'avoir accès aux motivations d'une autre personne ? Si nous commençons les discussions au Chapitre de cette manière, nous allons créer une atmosphère de suspicion et de méfiance et les discussions vont vite dégénérer en arguments ad homines.

On nous dit que l'Ordre semble rater l'appel de Dieu et manque de créativité. De tels déclarations seraient mieux reçues si elles étaient accompagnées de propositions concrètes et de solutions créatives. De vagues appels à trouver de nouvelles voies pour vivre une authentique vie Cistercienne au XXIème siècle ne vont pas faire avancer les délibérations du Chapitre sur le problème précis de ce qu'il faut faire quand les communautés ont atteint un point de non retour.

La question de la CST 67 est compliquée. Avancer va dépendre de notre capacité à apprendre de notre expérience passée et présente où la créativité a en fait été vécue. Avancer va dépendre de notre capacité à prendre en compte les différentes circonstances sociales et culturelles des fermetures que nous prévoyons dans plusieurs régions de l'Ordre dans un avenir immédiat. Avancer ne se fera pas si nous passons notre énergie à juger les motivations supposées de ceux qui ne sont pas pleinement d'accord avec nous.

UNE PROPOSITION RECENTE ET CONSTRUCTIVE

La Réunion Régionale NED de 2017 suggère de considérer la possibilité de rendre des maisons dépendantes sans d'abord les supprimer. Voici la citation :

“C'est la raison pour laquelle la réunion plaide en faveur d'une étude plus attentive de la question de rendre les maisons en situation fragile dépendantes d'une autre maison, soit en vue d'une fermeture définitive, soit en vue d'une vie nouvelle. Pour l'heure, une maison ne peut devenir dépendante d'une autre (la solution dite d'annexe) que si l'on procède d'abord à sa suppression; ensuite on peut mettre en place une annexe. Il devrait être possible de rendre une maison dépendante d'une autre – de manière permanente ou temporaire – sans avoir à procéder d'abord à sa suppression.

Nous souhaitons que soit examinée la possibilité pour une maison de devenir dépendante d'une autre maison – de manière temporaire ou permanente –, sans qu'il soit nécessaire de procéder d'abord à sa fermeture.

OUI 12

NON 0

ABSTENTION 0

VOTE ACCEPTE